



**IMMERSION
LANGUAGE
SCHOOL**

—
ADELINE COCHÉ

Adeline Coché - Immersion Language School

13 rue André Hubert
51000 Châlons en Champagne
06.50.72.26.25

Site web : www.coursdelangues-chalonsenchampagne.fr
www.immersionlanguageschool.eu

Email: coche.adeline@bbox.fr

Siren : 530217231
Siret : 53021723100014
APE : 8559B

Numéro Déclaration d'Activité : 21 51 01645 51

Assurance MMA PRO-PME RC PRO N°00000145997851

Conditions Générales

1. Une convention de formation est établie entre le stagiaire, ou son employeur et Adeline Coché, gérante, formatrice de Adeline Coché - Immersion Language School. Cette convention établie les modalités pratiques, pédagogiques et financières de la formation.
2. Dans le cadre de convention dite CPF, les conditions appliquées sont celles éditées par la Caisse des Dépôts. Ces conditions sont consultables sur le site : www.moncompteformation.gouv.fr et prévalent sur les présentes conditions. Le stagiaire aura pris connaissance et signé ces conditions générales automatiquement lors de ses démarches sur la plateforme EDOF-CPF.
3. Les modalités des conventions inscrivent : l'identité des cocontractants, l'identité des stagiaires, l'objet de la formation, le lieu de déroulement de la formation, la durée de la formation, l'objectifs de la formation et son programme, les supports proposés pendant la formation. Le coût de la formation y est détaillé, les modalités financières y sont inscrites. Le cas des différends éventuels et le tribunal compétent cités. Les informations pratiques, ainsi que le programme de la formation, un calendrier prévisionnel, un devis et les conditions générales y sont annexés.
4. L'organisme indépendant de formation Adeline Coché - Immersion Language School fournira, selon la convention éditée et les contre-partie financières inscrites, une prestation de formation. Celle ci peut être accompagnée de l'inscription à un examen de certification déterminé lors de la rédaction de la convention.
5. Les modalités de la prestation de formation sont inscrites dans la convention de formation et dans la Convention de formation éditée par La Caisse des Dépôts dans le cadre de convention dite CPF.
6. Les conditions de mise en place de la formation, les modalités pratiques, pédagogiques et financières, ainsi que l'accessibilité, les moyens d'évaluation et les garanties de sessions sont consultables sur les catalogues de formation CPF et CARIF OREF, ainsi que sur les conventions et les conditions générales éditées par l'organisme de formation Adeline Coché - Immersion Language School. Toutes ces modalités sont abordées avec le futur stagiaire avant d'établir une convention.
7. Les cours sont programmés préalablement, selon les disponibilités de l'élève et de son professeur.
8. Les cours peuvent être dispensés à domicile, dans les locaux de votre entreprise, par skype, Zoom, Teams, FaceTime, WhatsApp ou encore Messenger. Les dispositions sont établies au début de la formation avec la formatrice, en accord avec le stagiaire.
9. Le déplacement est gratuit sur Châlons en Champagne et son district. Au delà, les déplacements sont facturés. Un devis vous est adressé auparavant.
10. Le lieu de la formation est convenu au préalable et inscrit sur la convention.

11. Tous les supports de cours sont fournis gratuitement par la formatrice.
12. Un accès numérique à des supports de cours est proposé et indiqué dans votre livret d'accueil.
13. Les leçons non décommandées au moins 48 heures à l'avance sont dues dans leur totalité. Dans le cadre de convention CPF, celles-ci, selon les règles en vigueur et éditées par la Caisse des dépôts sont perdues. En cas d'indisponibilité, merci de prévenir au moins 48 heures à l'avance par tous moyens possibles (SMS, mails, appel...)
14. Un devis est édité avant les cours. Une signature avec « bon pour accord » est nécessaire.
15. Le paiement des cours s'effectue à chaque fin de mois. Une facture reprenant l'ensemble des cours est éditée à la fin de chaque mois. Le mode de règlement est à votre convenance (chèque, virement, espèces). Hors cadre CPF.
16. Le paiement est dû dès réception de la facture. Les sommes dues correspondent à la réalisation effective de la formation. Hors cadre CPF.
17. Les stagiaires sont priés de bien vouloir émarger la feuille de présence à chaque début de cours. Dans le cadre des cours à distance, la formatrice précisera par quel moyen numérique le cours est dispensé.
18. Les bénéficiaires de formation dans le cadre de CPF, s'engagent à réaliser l'intégralité de la formation.
19. Les stagiaires dans le cadre de CPF, s'engagent en fin de formation à réaliser le test certifiant pour lequel ils seront inscrits et validant la convention CPF (TOEIC, Bright, Linguaskill....) Madame Adeline Coché, formatrice/gérante inscrit les candidats et s'occupe des formalités administratives de ces tests. C'est aussi elle, qui reçoit et vous transmet les résultats de l'examen. Le coût de ces tests est compris dans la convention.
20. Dans le cas d'un test TOEIC, ledit test est réalisé dans le centre d'examen choisit par le candidat, à une date déterminé avec le stagiaire et en fonction des sessions.
21. Les Test bright sont réalisés sous la surveillance de Madame Adeline Coché, conformément à la convention d'habilitation signée avec la société Bright.
22. Les test TOEIC en Autonomie et Linguaskill seront réalisés par les candidats en toute autonomie. Madame Adeline Coché fournira les codes de connection nécessaires au passage de l'examen.
23. Une grille des acquis et un certificat de formation sont remis à la fin de la formation.
24. Un questionnaire qualité (qualité de la formation, atteintes des objectifs, etc...) vous sera adressé à la fin de la formation. Nous invitons les stagiaires, dont les

formations sont financées par un CPF à bien vouloir remplir les « questionnaires qualité » édités par le site www.moncompteformation.gouv.fr

25. Le non respect des conditions générales par l'une ou l'autre des parties entraîne la rupture de la convention dans le respect des règles éditées par la convention. Dans le cadre d'une convention CPF, les règles éditées par la Caisse des Dépôts s'appliquent.
26. En cas de renoncement du stagiaire ou de l'organisme de formation à la réalisation complète de la formation pour un motif valable, justifié et motivé, aucun remboursement des prestations déjà effectuées ne pourra être exigé.
27. Dans le cadre d'un CPF, en cas de renoncement du stagiaire, les règles appliquées sont celles éditées par la Caisse des dépôts, consultables sur le site www.moncompteformation.fr
28. Les présentes règles éditées dans les conditions générales de Adeline Coché - Immersion Language School accompagnent les règles éditées par La caisse de Dépôts. Le règlement de l'organisme de formation Adeline Coché - Immersion Language School ainsi que celui de l'organisme de financement de la formation se complètent et doivent être respectés.
29. Les informations collectées (Nom, Prénom, Adresse, Numéro de téléphone et adresse mail) sont nécessaires à l'établissement de la convention. Ces données personnelles sont archivées dans votre dossier par l'organisme de formation Adeline Coché - Immersion Language School. En aucun cas, ces données ne sont stockées en ligne et ne feront l'objet d'une revente à des fins de démarchages commerciales ou toutes autres fins. Ces données sont strictement collectées et font l'objet de toute la discrétion de la part de l'organisme de formation Adeline Coché - Immersion Language School.
30. En cas de litiges, le tribunal de Châlons en Champagne sera seul compétent.

mise à jour
le 1er septembre 2022,
à Châlons en Champagne

Adeline Coché
Formatrice , gérante